



DOSSIER

Dans ce numéro



COURRIER

Les cadres ne sont pas des mercenaires

2



ACTUEL

Hôpital de Moudon: la décision

3



EMPLOI

8 postes vacants

8



ACTUEL

Zoom sur la documentation scolaire

10

La place de l'Homme dans l'entreprise

11



BOUQUINER

Repères en politique sociale

Folie et architecture

13



CONSEIL D'ETAT

Les décisions de la quinzaine

14



MEMENTO

Dragier, Duf et les timbrés à l'Art brut

16

Un budget 2000 «mi-figue, mi-raisin»

C'est en ces termes que le ministre des Finances, Charles Favre (photo), a qualifié le projet de budget pour l'an 2000 lors de la conférence de presse du 30 septembre dernier. Le déficit annoncé de 391 millions est légèrement inférieur à celui de 1999. Mais d'année en année, la dette se creuse, excédant bientôt les 6 milliards. Le projet ne porte pas encore les marques des mesures Table ronde qui ne déploieront véritablement leurs effets qu'en 2001.

Les charges de l'Etat continuent d'augmenter, en particulier dans les secteurs de la sécurité sociale, de la santé et de l'enseignement.



J.-L. BARMANVERAIN-ZAH

Heureusement, les recettes ont également pu être revues à la hausse, grâce à l'amélioration de la conjoncture économique.

Les méthodes d'évaluation des dépenses et des recettes appliquées cette année sont légèrement

plus optimistes que celles des années précédentes. Le Conseil d'Etat a pris ce parti afin de tenir compte des leçons des quatre dernières années, où les comptes ont régulièrement présenté un déficit sensiblement inférieur à celui prévu par le budget.

Les projections jusqu'à 2003 montrent un déficit persistant, et le Conseil d'Etat devra déterminer des priorités et améliorer la gestion de l'Etat (voir interview de Charles Favre en p. 7)

Pages 4-7



CULTURE

Josette Pratte et Bernard Clavel enrichissent la BCU



GILLES SIMOND

Depuis le début de l'année, Josette Pratte, auteure québécoise, et Bernard Clavel, romancier français, nomade infatigable à l'écoute des gens, se sont installés à Vuflens-le-Château. Une fois n'est pas coutume, deux écrivains contemporains ont légué leurs archives littéraires à la Bibliothèque cantonale et universitaire. Rencontre.

Page 12



Vient de sortir

Migration, fuite et asile: faits et chiffres. Quatre brochures éditées par l'Office fédéral des réfugiés qui font le point sur les mouvements migratoires, la situation des droits de l'homme et la pratique de l'asile en Suisse. A commander par fax au 031/325 50 58 ou à l'adresse www.bff.admin.ch.

Guide pratique de gestion des Archives communales du canton de Vaud, édité par l'Association vaudoise des archivistes et les Archives cantonales vaudoises, 330 pages, Fr. 30.-. Pour commander, tél. 021/316 37 11.



PETITES ANNONCES

Recherche: Groupe jazz vocal mixte, répétant à Lausanne le mardi à 19h30, cherche rapidement sixième chanteur motivé et sympa.
Tél. 021/616 13 62 (répondeur).

Cherche à louer: 3,5 à 4,5 pièces ou petite maison calme, balcon/jardin, sur la Côte entre Saint-Sulpice et Rolle. Achat envisageable si maison ancienne (même à rénover ou à restaurer).
Tél. 032/730 26 35.

A vendre: bateau OCQUETEAU 615, 1999, 90CV hb Honda, super équipements: sondeur, gps, cb, radio K7, 2 batteries + chargeur, bâches. Etat de neuf. Place de port à disposition.
Tél. 021/922 54 18 (dès 19h).

A vendre: pour AUDI 80, 4 pneus neige sur jantes dim. 175/70 R 14, 1 porte-skis, 1 porte-vélos. Prix: Fr. 400.- le tout.
Tél. 021/692 37 06.



La Gazette

Journal de la fonction publique vaudoise

Editeur: Etat de Vaud.

Rédacteur responsable: Laurent Rebeaud.

Rédaction: Dominique Guindani, Laurent Kleiber, Philippe Anhorn, Isabel Balitzer Domon, Joël Christin, Françoise Cottet, Jacqueline Decurnex, Chantal Epiney, Catherine Lavanchy.

Ligne graphique: Fabio Favini.

Impression: Presses centrales Lausanne.

Toute correspondance est à adresser à *La Gazette*, place du Château 6, 1014 Lausanne.

Téléphone 021/ 316 40 50

Fax 021/ 316 40 52

E-mail La.Gazette@chancellerie.vd.ch

La réponse des «mercenaires»

A propos de l'article de Philippe Martinet sur le salaire au mérite, paru dans La Gazette N° 47 du 6 septembre 1999.

Dans cet article, Philippe Martinet décrit notamment la situation des cadres supérieurs de l'Etat. Il mentionne l'approche «mercenaire» qui pourrait caractériser leur comportement dans les secteurs financiers et informatiques.

Il n'est pas dans mon intention d'entamer une controverse sur le salaire au mérite. Tout système a ses avantages et ses inconvénients. Ce mode de rémunération n'échappe pas à cette règle.

Par contre, l'utilisation du terme «mercenaire», et la signification péjorative que l'on pourrait lui attribuer, me semble peu justifiée, tant à l'égard de ceux qui assument la responsabilité de donner la transparence nécessaire à l'utilisation des fonds publics qu'à ceux qui sont suffisamment téméraires pour s'aventurer à démêler l'écheveau complexe de l'imbroglio informatique de l'Administration cantonale vaudoise.

L'évolution du rôle de l'Etat

L'Etat exerce un certain nombre de fonctions fondamentales par l'exercice de la puissance publique, soumise au contrôle démocratique. A ce remarquable héritage du Siècle des Lumières est venu s'ajouter au XIX^e siècle la prise en charge par l'Etat de l'accès à la connaissance et du savoir pour le plus grand nombre. Cet immense progrès a permis la généralisation de l'école obligatoire. Enfin, au XX^e siècle, l'Etat s'est vu progressivement confier la responsabilité de fonctions en termes de re-

distribution des richesses.

Il en est résulté une augmentation exponentielle de la complexité des flux financiers et informationnels au sein des administrations publiques. Pour en assurer la gestion, il est devenu indispensable que l'Etat puisse s'assurer le concours et les compétences de financiers (comptables, contrôleurs de gestion, etc.), puis d'informaticiens. Sous-estimer cette nécessité, c'est s'exposer tôt ou tard à de sérieux problèmes qui entraînent inévitablement une perte de confiance des citoyens dans leur administration.

Eviter les corporatismes

Or, il s'avère que ces fonctions sont présentes aussi bien au sein des grandes administrations publiques qu'au sein des entreprises. Contrairement à bien des idées reçues, les problèmes rencontrés dans ces deux domaines ne diffèrent guère. Ils sont plus liés à des problèmes de taille qu'aux spécificités d'une administration publique par rapport à celles d'une entreprise soumise aux règles de l'économie de marché. Dès lors, dans des domaines aussi techniques, l'expérience acquise dans une administration privée peut très bien être transposée dans une administration publique, comme l'inverse est tout à fait possible. Il faut bien évidemment pour cela s'élever au-delà des modes du moment, qui font surtout la fortune de ceux qui ont l'habileté de les créer.

Vouloir opposer le monde des entreprises à celui des administrations publiques, plutôt que de bâtir des ponts qui permettent une meilleure compréhension des problèmes des uns et des

autres, c'est céder à la tentation toujours présente des corporatismes. C'est contribuer à créer une société divisée, figée, fermée au dialogue, repliée sur les préjugés et la défense des intérêts particuliers. Il n'est pas plus souhaitable de vivre dans une société dominée par les intérêts de marchands fous de profits que dans une société dirigée par des mandarins vétilleux et pusillanimes.

L'esprit service public

Aussi, je puis assurer Philippe Martinet que les responsables de l'informatique du Canton, qui ont tous été peu ou prou formés dans le monde des entreprises, sont animés de la ferme volonté de doter l'Etat d'une informatique efficace, dédiée au service des citoyens. Ils accomplissent leurs tâches avec peu de moyens. Ils sont soumis à de constantes critiques, sachant que la moindre défaillance fera immédiatement l'objet du brouhaha médiatique. Ils ne comptent pas leurs heures. Ils se forment constamment à des technologies qui ne cessent d'évoluer. Ils réfléchissent déjà aux défis de la cyberadministration et à ses implications fondamentales. C'est peut-être bien ce que l'on pourrait appeler aussi l'esprit du service public.

Enfin, mes collègues, et moi-même, sommes prêts à ranger nos hallebardes de «mercenaires» au rayon des accessoires de l'Histoire et à inviter Philippe Martinet et ses collègues à partager ensemble, au-delà de nos préjugés respectifs, nos préoccupations de femmes et d'hommes animés avant tout du souci de bien faire et de faire bien.

Francis Randin,
chef de la DPSI



Hôpital de Moudon: la décision

Changement de mission. L'Hôpital deviendra un EMS au début 2001.

Le Conseil d'Etat a décidé de l'avenir de l'Hôpital de Moudon. Au plus tard d'ici au 1^{er} janvier 2001, celui-ci devra abandonner sa mission de soins aigus pour se concentrer sur l'hébergement médico-social. Il aura également la possibilité de développer une polyclinique, sous la responsabilité des médecins installés de la région.

Suite d'«Equation 33»

Déterminé à poursuivre la réduction des surcapacités et les restructurations dans le cadre du programme d'économie «Equation 33», le gouvernement a estimé que la taille de l'unité de Moudon et son taux d'occupation ne justifient plus son maintien entre les deux

pôles hospitaliers de Payerne-Estavayer d'une part et Lausanne d'autre part.

Avec un taux d'occupation moyen de 55% pour ses 35 lits de soins aigus, l'Hôpital de Moudon est très en dessous de la norme de 80% largement admise par les professionnels de la santé. Cette norme, d'autant plus cruciale dans une unité de petite taille, doit être considérée autant du point de vue du patient que de celui du personnel soignant – formant à cette échelle de trop petites équipes pour pouvoir échapper à des services de garde ou de piquet 24 heures sur 24.

L'argument de la masse critique vaut aussi pour la maternité où l'on pratique en moyenne 160 accouchements par an, alors que le nombre de 300 est généralement admis comme la norme de sécurité.

Garantie de non licenciement

L'avenir professionnel des 75 collaboratrices et collaborateurs de l'Hôpital a été également au centre des préoccupations du Conseil d'Etat. La transformation de l'hôpital en EMS d'une

cinquantaine de lits permettra de maintenir environ 50 postes de travail.

Les 25 personnes dont le poste sera supprimé appartiennent principalement au personnel qualifié. Elles n'auront pas de peine à trouver un nouvel emploi. Des engagements ont été pris, tant par les autres hôpitaux de soins aigus que par les cliniques privées ou par les organismes de soins à domicile.

Le Conseil d'Etat rappelle que l'ensemble du personnel bénéficie de la garantie de non licenciement accordée par l'Etat dans le cadre de la démarche d'économie «Equation 33».

En attribuant cette nouvelle mission d'hébergement médico-social à l'Hôpital de Moudon, le Conseil d'Etat répond par ailleurs aux besoins de nouvelles capacités en lits «C» relevés dans la région. Il s'attend également à réaliser des économies estimées entre 2 et 2,4 millions de francs par an, alors que la transformation en EMS devrait se monter à 1,6 million de francs d'investissement, soit une charge annuelle d'environ 88'000 fr.

(Com.)

Budget 2000

Il vaut la peine d'examiner de près le projet de budget du Conseil d'Etat pour l'an 2000. Une lecture superficielle donne à penser que ce budget ressemble comme un frère jumeau à celui de 1999, puisque le déficit se situe pratiquement au même niveau. D'où quelques commentaires désabusés dans la presse et parmi les partis politiques, où l'on parle de résignation et de médiocrité.

En réalité, ce projet de budget contient au moins deux motifs de satisfaction. D'abord, l'objectif central de la Table ronde, qui est de réaliser le «petit équilibre» en 2001, semble pouvoir être atteint. Et pour l'an prochain, le fait d'avoir réussi à contenir le déficit au-dessous de 400 millions traduit un effort soutenu. Il a fallu intégrer des augmentations de charges incompressibles, liées au vieillissement de la population et à l'augmentation des effectifs scolaires. Il a aussi fallu compter avec la nouvelle répartition des coûts de la santé entre les assureurs et le Canton, qui se traduit à elle seule par une dépense supplémentaire de quelque 17 millions de francs. Dans ces circonstances, un budget de la résignation aurait plutôt présenté un déficit de 500 millions.

Reste que la dette continue d'enfler, et que les mesures de la Table ronde ne suffiront pas à inverser cette tendance à long terme. On peut tenir pour vraisemblable que les résultats d'une meilleure organisation permettront à peine de faire face à l'augmentation programmée des charges. Et l'on retombe sur la nécessité pour l'Etat de fixer des priorités dans l'interminable liste de ses tâches et de ses missions. Les partis politiques et les milieux économiques le répètent souvent, mais n'ont guère de propositions concrètes quant à des missions à réduire ou à abandonner. Dans ce domaine, ils semblent laisser au Conseil d'Etat le monopole de l'audace et de l'imagination.

Laurent Rebeaud

Le budget 2000 sur Internet

Le dossier de presse contenant les principaux chiffres du budget 2000 et des projections financières peut être consulté sur le site Internet de l'Etat de Vaud (www.vd.ch). Cliquez «Service de presse» sur la page d'accueil, puis «communiqués de septembre 1999». Le dossier est un fichier PowerPoint attaché au communiqué de presse sur le budget 2000.

Encouragement à la retraite anticipée reconduit pour deux ans

Le Conseil d'Etat a décidé de reconduire pour deux ans les mesures d'encouragement à la retraite anticipée. Ce programme est identique à ceux qui ont été appliqués et reconduits d'année en année depuis 1995. Il offre aux fonctionnaires la possibilité de prendre leur retraite trois ans avant l'âge limite de 65 ans grâce à un versement complémentaire équivalant à 21% de leur dernier traitement cotisant.

Les candidats potentiels recevront, quelques mois avant leur 62^e année, un courrier personnalisé accompagné d'une brochure d'explication. Ils ont la possibilité de s'inscrire à une séance d'information ainsi qu'à un séminaire de deux jours traitant des aspects financiers et humains de la retraite anticipée. La reconduction pour deux ans, plutôt que pour une année, leur donnera davantage de

temps pour prendre leur décision.

La Caisse de pensions de l'Etat de Vaud est à même de fournir, pour chaque candidat à la retraite anticipée, un calcul exact et personnalisé des rentes auxquelles il aura droit.

Depuis 1995, un tiers environ des ayants droit ont bénéficié de l'encouragement à la retraite anticipée, sans qu'on observe de variation significative d'une année à l'autre.

Renseignements: SPEV,
Pierre-Marie Gonseth,
316 19 13

Budget 2000

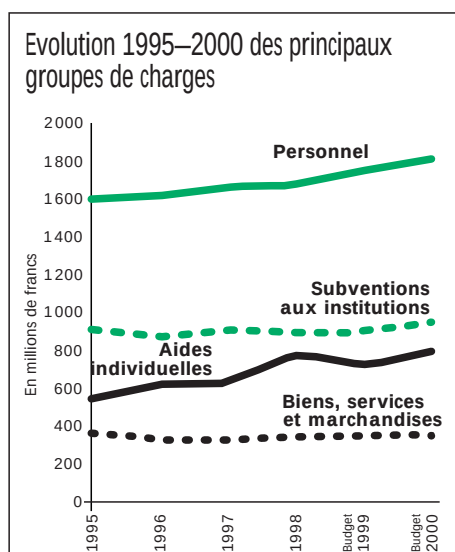
Le projet du Conseil d'Etat

Le déficit inscrit au projet de budget du Conseil d'Etat pour l'an 2000 est légèrement inférieur à celui de 1999.

Les charges continuent d'augmenter, en particulier dans les domaines de la sécurité sociale, de la santé et de l'enseignement.

Heureusement, les recettes ont également pu être revues à la hausse, grâce à l'amélioration de la conjoncture économique.

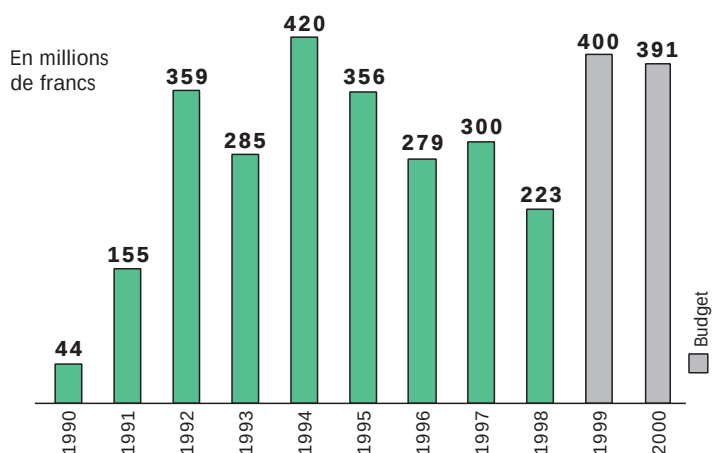
Les méthodes d'évaluation des dépenses et des recettes appliquées cette année sont légèrement plus «optimistes» que celles des années précédentes. Le Conseil d'Etat a pris ce parti, afin de tenir compte des leçons des quatre années précédentes, où le déficit des comptes était sensiblement inférieur à celui du budget.



Les charges passent de 4,98 milliards en 1999 à 5,18 en 2000 (+ 200 millions)

Evolution du déficit 1990–2000

En millions de francs



Ces dernières années, le déficit des comptes (en vert) a été sensiblement inférieur à celui prévu au budget.

L'inéluctable augmentation des charges

Les besoins de la société augmentent. Les charges de l'Etat aussi. Et les départements continuent de se serrer la ceinture.

Les projets de budgets transmis par les départements ce printemps avaient de quoi donner des sueurs froides au chef du Service des finances. Compte tenu des prévisions de recettes dont il disposait à ce moment-là, l'addition des dépenses prévues par les départements aboutissait à un déficit de

661 millions de francs. Or, vu les objectifs proclamés par le Conseil d'Etat à l'ouverture de la Table ronde, un déficit dépassant 400 millions n'était pas présentable. Il fallait donc trouver, entre amélioration des prévisions de recettes et réduction des prévisions de dépenses, une somme d'au moins 261 millions.

C'est finalement 270 millions qui ont été trouvés. Grâce à la reprise économique, la prévision des recettes fiscales augmente de 128 millions (voir p. 5). Quant aux prévisions de dépenses, elles peuvent être réduites des premiers effets de la Table ronde (voir ci-dessous). Les autres réductions de dépenses se répar-

Les effets de la Table ronde

L'accord final de la Table ronde prévoyait, pour le budget 2000, des mesures à mettre en œuvre rapidement, pour réduire le déficit de 45 millions. Cet objectif n'est que partiellement atteint: la Table ronde ne «rapporte» finalement que 22,5 millions.

L'écart s'explique principalement par deux facteurs:

1) la suppression de l'allocation cantonale de maternité (5,8 millions) dépendait de l'entrée en vigueur de l'assurance maternité fédérale. Celle-ci ayant été refusée par le peuple suisse

le 13 juin dernier, l'allocation cantonale devait être maintenue.

2) La taxe sur la consommation d'eau potable (20 ct/m³) ne peut pas être mise en place dans les délais prévus. Elle présente en effet des problèmes administratifs complexes, liés à l'extrême diversité des situations locales en matière de distribution d'eau. Mais la mesure est maintenue. Les démarches sont en cours. Le DSE espère aboutir d'ici l'été prochain, en sorte que la

taxe puisse alimenter les caisses de l'Etat dans le courant de l'an 2000. En attendant, cette ressource ne peut pas être portée au budget.

Quelques mesures de moindre portée financière ne seront mises en œuvre que partiellement en 2000. Mais toutes sont maintenues dans leur ampleur initiale pour les années suivantes. On ne sentira vraiment l'effet des mesures de la Table ronde que dans le budget 2001, avec l'entrée en vigueur du volet fiscal, dont on attend plus de 80 millions de recettes supplémentaires.

tissent entre les corrections techniques (- 39 millions), l'analyse détaillée du budget (-35 millions), et une série de modifications apportées en fin de parcours par le Conseil d'Etat (- 40 millions). Ce qui donne au total une réduction des prévisions de dépenses de 137 millions.

Principaux facteurs d'augmentation

Malgré une analyse très détaillée des charges, la plupart des dépenses augmentent par rapport au budget 1999. Certaines augmentations se sont révélées inéluctables, notamment dans les trois domaines suivants:

- les salaires, en application de la convention entre l'Etat et les associations du personnel (voir ci-contre),
- l'enseignement, en fonction de l'augmentation du nombre d'élèves, et des critères de répartition dans les classes suite à EVM,
- l'aide sociale et la santé, où se cumulent les effets de l'augmentation du nombre de dossiers RMR/ASV, du vieillissement de la population et de la modification de la répartition des coûts entre les assureurs et l'Etat.

LR

EDIPRESSE-JEAN-LUC BARMARAIN



L'augmentation du volume de travail concerne notamment le corps enseignant, le personnel soignant et le Service pénitentiaire. D'où la création de postes nouveaux en 1999 déjà.



EDIPRESSE-MICHEL SCHMALZ



ASL

Masse salariale: + 63 millions

Le nombre des salariés de l'Etat continue d'augmenter, malgré toutes les mesures de rationalisation mises en œuvre dans le cadre de la démarche d'économie et de modernisation. La progression de la productivité reste inférieure à l'augmentation du volume de travail.

314 postes nouveaux

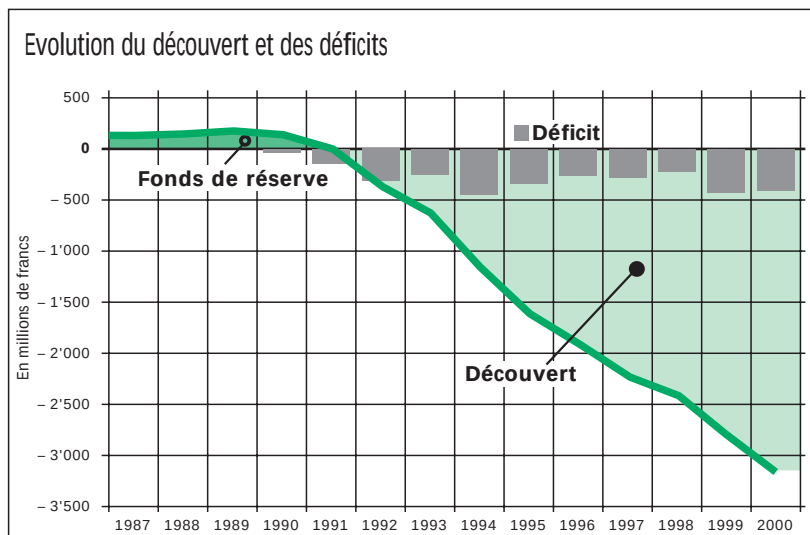
Le budget 2000 consacre la création de 62 postes nouveaux, auxquels s'ajoutent les postes créés par voie de crédits supplémentaires en cours d'année 1999, notamment dans l'enseignement et le service pénitentiaire. Cela donne au total 314 postes nouveaux, dont près des deux tiers dans le corps enseignant.

Ce total de 314 postes ne comprend pas les 73 postes supplémentaires de personnel soignant accordés récemment au CHUV dans le cadre de la démarche «pénibilité». Ces postes, qui seront maintenus en l'an 2000, sont compris dans l'enveloppe budgétaire des Hospices cantonaux.

Annuités et indexation

Les postes nouveaux pèsent pour moitié dans les 63 millions d'augmentation de la masse salariale. L'autre moitié résulte de l'augmentation des salaires selon la convention salariale 1999-2000 conclue entre l'Etat et les représentants du personnel. Cette convention institue, certes, une contribution de solidarité, mais elle préserve les annuités et l'adaptation au renchérissement. En tablant sur une inflation de 0,8%, le Conseil d'Etat arrive à une augmentation globale d'une trentaine de millions. D'où une masse salariale totale de 1,8 milliard, en augmentation de 3,6% par rapport au budget 1999.

L'augmentation aurait été plus forte encore si le Conseil d'Etat s'en était tenu à ses habitudes pour les prévisions de dépenses salariales. Pour la première fois, cette année, il tient compte de la différence observée systématiquement dans ce domaine entre budget et comptes. Traditionnellement, le budget part de l'idée que tous les postes sont pourvus en permanence. En réalité, il y a toujours entre 1 et 2% de postes vacants, d'où un décalage pouvant porter sur plusieurs dizaines de millions. Pour s'approcher mieux de la dépense réelle, la masse salariale est diminuée de 12 millions dans le budget 2000.



Le découvert représente l'argent emprunté pour financer le fonctionnement de l'Etat. C'est une dette qui augmente par accumulation des déficits annuels.



Bonne météo pour les recettes

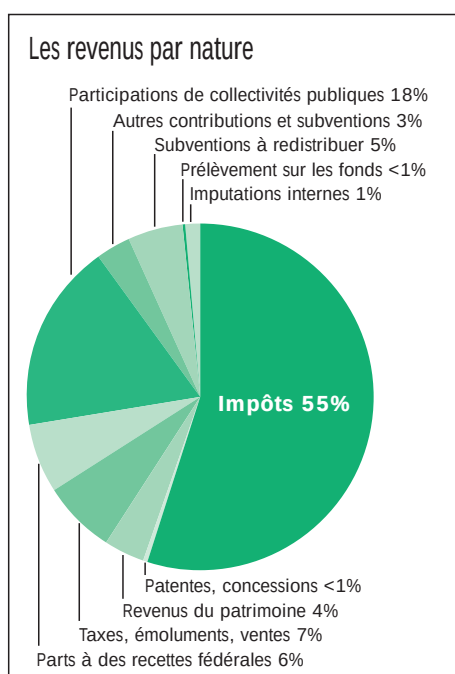
La reprise économique autorise une réévaluation des prévisions fiscales.

L'embellie de la situation économique est perceptible à travers la baisse du chômage et la reprise du marché immobilier. Elle se traduit aussi, pour l'Etat, par une augmentation des recettes fiscales.

Sur la base des taxations réalisées à fin août 1999, le revenu des impôts pour l'an 2000 a pu être réévalué de 102 millions par rapport aux prévisions faites en début d'année. Cette évaluation de l'ACI est confirmée par celle de l'Institut de macroéconomie (CREA) en août 1999. Dans ce cadre, l'impôt sur la fortune devrait rapporter 34 millions de plus qu'en 1999, par l'effet de la suppression de la déduction sur l'épargne et par l'augmentation des gains boursiers en 1997 et 1998.

La poursuite de l'amélioration du climat, notamment au travers du marché immobilier, de l'impôt à la source et du bénéfice des sociétés, permet d'escompter raisonnablement 20 millions supplémentaires.

Les mesures de réorganisation de l'Administration cantonale des impôts (19 postes pour la taxation et la gestion du contentieux) devrait faire rentrer 6 millions supplémentaires dans les caisses de l'Etat.



Projections: le «petit équilibre» pourra être atteint en 2001

Selon les projections financières, l'objectif de la Table ronde pour 2001 sera atteint. Mais pour la suite, ça se gâte...

Parallèlement au budget de l'année prochaine, le Département des finances élabore des projections financières permettant de déceler les tendances qui conditionneront les budgets des années suivantes. Ces projections tiennent compte de l'ensemble des données disponibles (démographiques, économiques, politiques) et supposent, pour les salaires, une application intégrale de l'actuel statut des fonctions publiques cantonales. Elles indiquent, pour 2001, un déficit de quelque 209 millions. Le «petit équilibre», annoncé comme objectif financier de la Table ronde pour 2001, serait ainsi atteint. Pour cela, il faut évidemment que toutes les mesures de la Table

ronde, y compris les mesures fiscales, soient effectivement appliquées en 2001.

Dans le tableau ci-dessous, on voit que le déficit prévu pour 2001 est inférieur à l'amortissement du patrimoine. Cela signifie qu'il restera assez d'argent à l'Etat pour payer son fonctionnement. Autrement dit, qu'il n'aura plus besoin d'emprunter pour payer les fonctionnaires. C'est précisément ce qu'on appelle le «petit équilibre».

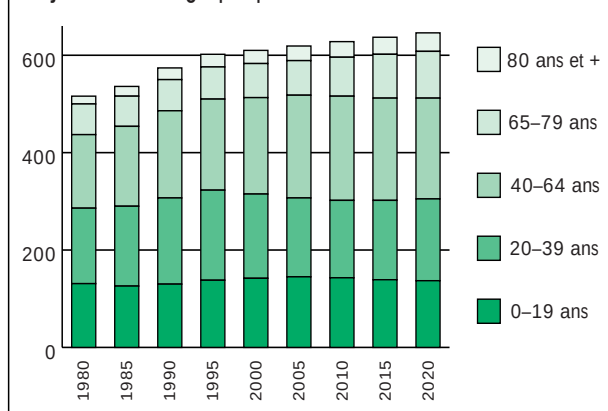
Rechute annoncée

Le tableau montre clairement que c'est bel et bien grâce aux mesures de la Table ronde que ce petit équilibre sera réalisé. Sans cela, l'excédent des charges resterait largement supérieur à 300 millions.

Hélas, les mêmes projections montrent que le déséquilibre recommence à s'aggraver les années suivantes. Dès 2002, le «petit équilibre» est perdu (excédent de charges supérieur à l'amortissement). Cette rechute annoncée se fonde sur des données peu susceptibles d'évoluer, comme la démographie. La population va continuer de vieillir, d'où une augmentation des frais de prise en charge sociale et médicale des personnes âgées. La proportion de la population active, qui rassemble l'essentiel des contribuables, se réduit. Résultat: les déficits remontent à près de 300 millions dès 2003. C'est dire qu'il restera d'importants efforts à consentir pour arriver à l'équilibre, c'est-à-dire à un

	C 1998	B 1999	B 2000	P 2001	P 2002	P 2003
Excédent de charges	223,5	399,8	391,3	349,8	421,0	480,0
Mesures Table ronde				140,4	183,7	183,7
Excédent de charges après Table ronde				209,4	237,3	296,3
Amortissement du patrimoine	210,4	203,2	213,3	220,8	220,5	228,1

Projections démographiques



L'augmentation de la proportion des personnes âgées s'accroît, dès 2008, avec l'arrivée de la génération du «baby-boom» à l'âge de la retraite

déficit zéro, qui reste l'objectif à moyen terme du Conseil d'Etat.

Naturellement, l'évolution pourrait être différente selon la situation économique. Elle pourrait être plus favorable en cas de reprise économique vigoureuse. Mais cette probabilité est faible. Ces projections se fondent déjà, en effet, sur un scénario plutôt optimiste, avec une croissance annuelle de 2 %, une inflation modérée, des taux d'intérêt bas et un taux de chômage stabilisé à 4 %.

Budget et fiscalité

Qu'est-ce qui attend les Vaudois? Les réponses de Charles Favre

— ***Vous arrivez avec peine à un déficit proche de 400 millions. Rétrospectivement, pensez-vous que l'objectif de 200 millions du projet de frein à l'endettement était réaliste?***

— Le projet de frein à l'endettement que le peuple a refusé l'automne dernier ne proposait pas seulement des chiffres, mais aussi une philosophie: si le canton veut sortir de ses difficultés économiques, il faut un véritable choc psychologique. Il faut arrêter de demander à l'Etat et à l'administration de faire plus avec moins, mais se poser la question du rôle de l'Etat et des moyens que l'on veut lui attribuer. Dès le moment où le peuple a refusé cette démarche volontariste, qui était la seule à même de diminuer substantiellement le déficit, il nous restait la méthode plus douce, grappiller ici et là des économies.

— ***Et si le projet avait été accepté?***

Dans ce cas, la Table ronde aurait eu un objectif financier clair. Au-delà de la bonne volonté des participants, le débat aurait porté plus encore sur un angle politique, et pas seulement sur des mesures techniques ou administratives. A mon avis, on aurait pu avoir des décisions de type choix de société qui auraient été plus importantes, avec un impact financier plus conséquent. Par ailleurs, la démarche Evaluation des missions qu'effectue actuellement le Conseil d'Etat aurait été dynamisée, grâce à cet objectif clair et légitime par le peuple.

— ***Les projections jusqu'à 2003 montrent un déficit persistant. Peut-on encore imaginer réaliser le plein équilibre?***

— Un canton ne peut pas se contenter de dire qu'il aura un déficit de 300 millions. Il s'agira pour le Conseil d'Etat de déterminer l'objectif qu'il a à plus long terme et à quelle vitesse il veut l'atteindre. A titre personnel, je pense qu'on doit viser l'équilibre des finances publiques. D'ailleurs tous les cantons tendent à cela, et celui de Berne y est parvenu. Pour atteindre cet objectif, il faudra faire des choix dans les priorités de l'Etat, mais aussi améliorer toute la gestion de l'Etat.



Charles Favre présente le budget 2000 à la presse le 30 septembre 1999.

— ***Que signifie pour vous une meilleure gestion de l'Etat?***

— Plusieurs éléments entrent en compte. Premièrement, nous devons être plus précis au niveau politique sur les buts que nous voulons atteindre à travers les décisions légales qui sont prises. Deuxièmement, nous devons mieux définir les moyens que nous voulons mettre à disposition. Ceci n'est pas spécifique au canton de Vaud: cette difficulté est propre à toutes les collectivités publiques, et même au secteur privé. Il est aussi nécessaire d'améliorer, dès que possible, toutes les procédures administratives, qui alourdissent aujourd'hui, trop souvent, le fonctionnement de l'administration.

— ***Et dans l'organisation du travail?***

— Il y a une amélioration considérable à apporter dans ce domaine: en étant plus clair sur ce que l'on veut, en responsabilisant les collaborateurs sur les objectifs visés, et sur la manière d'y parvenir. Mais aussi en améliorant le système de contrôle. Et c'est un problème lancinant à l'Etat. Dans beaucoup de projets, par exemple dans le domaine informatique où il est toujours très difficile de voir s'il y a dérapage. On croyait bien contrôler, mais les moyens de contrôle étaient inadéquats, donc peu efficaces. La situation s'est depuis améliorée grâce à l'entrée en force de la DPSI. Le développement du rôle de l'Etat a été extrêmement fort ces dernières années, mais en termes de gestion, de management, ça n'a pas suivi.

— ***La reprise économique, si elle se con-***

firme, ne va-t-elle pas d'elle-même résoudre tous ces problèmes?

— Elle est nécessaire pour pouvoir réussir l'assainissement des finances publiques. Sans cet élément, on n'y arrivera pas. Mais cet élément n'est pas suffisant pour stabiliser la situation du canton. Ceci pour deux raisons: il existe un déficit structurel entre nos recettes et nos dépenses, d'une part; d'autre part, la reprise économique créera des appétits de tout côté.

Qui dit reprise économique dit demandes de nouveaux investissements, d'adaptation des salaires, etc. Et c'est là que le Conseil d'Etat devra être ferme, car il ne faut pas oublier qu'il y a toujours un décalage entre la reprise et les rentrées fiscales, et que la dette creusée ces dix dernières années doit être diminuée.

— ***Dans la campagne pour les élections fédérales, vous apparaissez comme un adversaire des augmentations d'impôts. Cette position vaut-elle également pour la fiscalité cantonale (accords Table ronde)?***

— Il faut différencier la situation financière de la Confédération et des cantons. Il est d'abord plus facile de réaliser un assainissement des finances au premier niveau, car l'intervention sur les prestations est indirecte: elle ne touche pas directement la population, mais les subventions aux cantons. D'autre part, la Confédération réalise une bonne part de son assainissement par un report de charges sur les cantons. Raisons pour lesquelles, je pense qu'au niveau de la Confédération, la pression fiscale ne doit plus augmenter.

Au niveau du canton, il y a obligation d'harmoniser la législation fiscale pour 2001, et cet exercice fait ressortir

plusieurs particularités vaudoises d'allègements fiscaux (ex. la défiscalisation pour actions vaudoises) qui doivent être abolies. L'harmonisation fiscale allégera la charge des uns (par exemple diminution de la fiscalité des entreprises) et augmentera celle des autres (notamment accroissement de l'imposition des familles avec enfants disposant de hauts revenus par le plafonnement du quotient familial). Ces mesures font suite à la Table ronde et permettront au canton d'emmagasinier 40 millions de recettes supplémentaires. Pour le reste, je suis opposé à toute hausse du coefficient d'impôt. Je considère qu'on ne peut plus aujourd'hui alourdir la fiscalité dans ce canton et dans ce pays.

Interview D.G.

Bulletin des postes vacants

Les postes présentés dans ces pages sont réservés aux collaborateurs de l'administration cantonale vaudoise
Ils sont ouverts indifféremment aux femmes et aux hommes

Réf.	Fonction	Description
1750	Chef du BRH (adjoint A, cl. 29-32) 100%	Activité: responsable du recrutement des cadres, de l'introduction, de la gestion et de l'utilisation des outils d'évaluation pour les recrutements et les bilans professionnels. Soutien technique aux conseillers, responsable de l'organisation et du budget «frais de recrutement» du bureau. Appui conceptuel à la direction du service. Indispensable: formation universitaire avec une pratique professionnelle de 8 ans au moins. Souhaité: expérience dans le recrutement de cadres, voire de cadres supérieurs. Maîtrise d'outils d'évaluation, et spécialisation en psychologie d'entreprise ou en psychologie sociale. Entregent et qualités de leader.
1747	Economistes (2 postes), secteur Organisation cl. 24-28 100%	Activité: appuyer la mise en place du contrôle de gestion au sein des départements. Analyser l'impact financier et économique de mesures étatiques sur le budget et les comptes. Préavisier les projets des départements ayant des incidences financières à l'intention du chef de département. Indispensable: licence en sciences économiques avec environ 3 ans d'expérience professionnelle ou diplôme de contrôleur de gestion ou de l'ESCEA avec 6 ans de pratique environ. Expérience en matière de contrôle de gestion, d'analyse financière ou de gestion de projet. Facilité de rédaction et esprit de synthèse.
1749	Economiste, secteur Budget cl. 24-28 100%	Activité: préparation du budget de l'Etat en collaboration avec les départements. Analyse et évaluation des budgets proposés. Etude de problématiques budgétaires complexes et constitution d'une documentation. Conseils aux départements en matière d'exploitation de budgets, soutien aux correspondants départementaux dans l'application de la réglementation financière. Analyse et suivi de l'évolution des relations financières entre la Confédération et le canton. Indispensable: licence en sciences économiques avec 3 ans d'expérience professionnelle environ ou diplôme de l'ESCEA ou titre jugé équivalent avec 6 ans de pratique environ. Expérience en matière de finances publiques, dans les domaines de l'analyse financière, du contrôle de gestion ou de la révision. Facilité de rédaction.
1744	Responsable de Recette A cl. 23-26 100%	Activité: responsabilité de la gestion globale de la recette, de la supervision du secteur perception, du secteur contentieux et de celui de l'impôt à la source. Relations avec les contribuables et les autorités communales. Indispensable: CFC d'employé de commerce ou titre jugé équivalent avec pratique professionnelle de 15 ans environ. Bonnes connaissances du domaine de la recette. Maîtrise des transactions informatiques (particularités IT) et de la comptabilité. Goût pour les contacts humains et capacité à gérer les situations difficiles.
1746	Comptable de département cl. 20-23 100%	Activité: assurer la bonne tenue de la comptabilité départementale (imputations, validations, contrôles). Fournir les indicateurs financiers et statistiques. Participer à la préparation du budget et passer les opérations de boucllement. Assister les services et veiller à la transmission et à l'application des directives comptables de l'Etat de Vaud. Indispensable: CFC d'employé de commerce ou titre jugé équivalent avec 12 ans de pratique environ; responsable de la préparation du budget départemental et du contrôle de son exploitation. Capacité à travailler de façon rationnelle, méthodique, fiable et autonome. Esprit d'initiative, sens des responsabilités, goût pour le travail en équipe, capacité d'adaptation. Esprit d'analyse et de synthèse, discrétion.

Bureau des ressources humaines

Ch. de Mornex 38 1014 Lausanne Tél. 021/316 29 20 Fax 021/316 29 23
Heures d'ouverture: 8 h - 12 h et 13 h 30 - 17 h.

1745	Employée principale d'administration cl. 14-16 ou 1^{re} employée d'administration classe 12-14 70%	Activité: traitement et gestion de dossiers confidentiels du personnel et des élèves d'une école. Rédaction de correspondance et prise de procès-verbaux. Contacts et information entre les divers secteurs et services. Participation aux tâches de réception. Gestion d'une bibliothèque et des services d'interprétariat. Participation à la formation des apprentis. Indispensable: CFC d'employé de commerce ou titre jugé équivalent avec pratique professionnelle de 6 ans environ. Bonne maîtrise du français, discrétion, facilité de communication, sens de l'accueil.
1739	Ouvrier qualifié cl. 10-12 50%	Activité: construction et entretien d'appareils de recherche. Usinage, tournage, fraisage, perçage. Utilisation de machines à commandes numériques. Montage, ajustage de précision. Indispensable: CFC de mécanicien de précision ou titre jugé équivalent. Autonomie, capacité d'adaptation, aptitude au travail en équipe, flexibilité.
1742	Aide de police (2 postes) cl. 7-11 100%	Activité: effectue des tâches simples de police, seul ou sous les ordres d'un fonctionnaire de police. Entretien de véhicules et du matériel. Régulation du trafic, escorte de transports spéciaux, petits travaux de bureau, organisation des repas. Horaires irréguliers. Indispensable: nationalité suisse, en possession d'un permis de conduire, casier judiciaire vierge, absence de condamnation pour infraction à la loi sur la circulation routière. Souhaité: véhicule recommandé (absence de transport public à proximité). Particularité: Restaurant d'entreprise à disposition



Le SCRIS analyse les revenus et patrimoine des Vaudois

Tous les deux ans, le Service cantonal de recherche et d'information statistiques examine sous toutes les coutures les déclarations d'impôts des Vaudois. Résultats pour 1997-1998.

Les Vaudois ont déclaré près de 23 milliards de revenus et 106 milliards de fortune pour la période fiscale 1997-1998. Telles que prévues dans la loi d'impôts, les déductions effectuées par les contribuables ramènent ces montants respectivement à 15 milliards de revenu et 52 milliards de fortune imposables. Après déductions, 15% des contribuables se retrouvent avec un revenu imposable égal à zéro.

Tous les deux ans, c'est-à-dire à chaque période fiscale, un relevé exhaustif des informations contenues dans un échantillon de 19 000 déclarations d'impôt est effectué. Les données obtenues, représentatives de l'ensemble des contribuables vaudois, sont analysées sur la base de différents critères.

En bas de l'échelle des revenus, 10% des contribuables déclarent moins de 1'700 fr. par mois alors qu'à l'autre extrême, 10%

annoncent un revenu supérieur à 11'100 fr. par mois. La moitié des contribuables, les plus modestes, font état d'un revenu annuel inférieur à 57'000 francs (4'800 fr. par mois); ils se partagent 22,9% du total des revenus, soit presque la même part que les 5% des contribuables ayant les plus hauts revenus (plus de 175'000 francs par an).

Le ticket d'entrée au club très restreint du 1% des contribuables les plus aisés se monte à 333'000 francs. Ce groupe d'environ 3'000 contribuables dispose de près de 9% du revenu de l'ensemble des ménages vaudois.

Revenu des femmes et des personnes âgées

Dans la moitié des couples, l'épouse exerce une activité lucrative et contribue pour 30% aux gains d'activité.

Pour les personnes de 65 ans et plus, un tiers de leurs ressources sont assurées par le

rendement de la fortune contre 11% pour les contribuables de 21 à 64 ans.

Concernant la fortune, plus du quart (26,3%) des Vaudois n'en déclare aucune. Elle est beaucoup plus concentrée que le revenu: les millionnaires en fortune (5% des contribuables) possèdent 52% du patrimoine.

CP

Ce Numerus de septembre nous apprend aussi...

Un article dresse un bilan positif de l'année 1998 pour les investissements dans la construction, en augmentation de 229 millions (+10%) en un an.

Un site Internet – www.scris.vd.ch – sera mis en production dès le 11 octobre prochain. Nous y reviendrons dans une prochaine édition.

Mieux informer et encadrer

Dans sa démarche de modernisation, la Centrale de documentation scolaire innove et peaufine son offre de prestations. A cet effet, plusieurs nouveautés à signaler:

- la création d'un site Internet dès cet automne permettra l'accès en ligne aux catalogues de la CDS et des centres romands de documentation pédagogique. Avec la possibilité d'effectuer ses commandes par courrier électronique;
- l'ouverture d'un espace de consultation cédéroms et Internet, intégrant une assistance aux utilisateurs;
- enfin, le développement des collections à travers la collaboration entre bibliothécaires et enseignants, notamment avec le Groupement latin des centres documentaires pédagogiques.

Actualité, rigueur et qualité: les trois mots-clés d'une CDS renouvelée

Le corps enseignant vaudois a à disposition une ressource pédagogique importante: la Centrale de documentation scolaire. Visite d'une institution qui se veut vivante.

Bien implantée dans son milieu naturel, la CDS occupe une partie des locaux fourmillant d'élèves et d'enseignants de l'Ecole normale et du Séminaire pédagogique de l'enseignement secondaire (SPES). Un lieu calme et verdoyant qui se prête au travail studieux.

Les prestations

Elle offre aux praticiens et aux étudiants deux fonds documentaires de base: une

bibliothèque (près de 8'000 monographies, 140 titres de périodiques et des ouvrages de référence) spécialisée en sciences de l'éducation, pédagogie, didactique, psychologie et sociologie; et une médiathèque, environ 18'000 titres au catalogue, offrant une panoplie de moyens et de supports d'enseignement: monographies, dossiers, cassettes audio et vidéo, enregistrements d'émissions, cédéroms, mallettes pédagogiques, jeux éducatifs, etc.

Pour répondre à des besoins spécifiques, la Centrale gère par ailleurs des fonds spéciaux pour les animateurs de santé et les médiateurs scolaires, les enseignants de classes d'accueil, et met à disposition le catalogue *Lectures Suivies* de la Bibliothèque Pour Tous. Sur demande ou de sa propre initiative, l'institution souhaite aussi s'ouvrir sur l'extérieur en accueillant des expositions temporaires et des écoles désirant s'initier à la recherche documentaire.

Outils modernes, équipe professionnelle

Depuis le début de l'année, une nouvelle équipe se met en place. «Plus professionnelle, soucieuse d'un encadrement de qualité et de rigueur dans le travail», la nouvelle directrice affiche ses ambitions pour «dépoussiérer» l'institution et assurer sa position dans le centre de ressources de la future Haute école pédagogique. Véronique Avellan, 45 ans, d'origine française, établie en Suisse depuis 20 ans, a toujours été attirée par la recherche documentaire: d'abord comme étudiante en histoire et géographie, puis comme responsable d'une bibliothèque-médiathèque scolaire à Ecublens. Une passion qui l'a amenée à suivre une formation poussée en information documentaire à Genève, et à reprendre les rênes de la CDS. «Répondre à la demande du moment qui corresponde aux besoins de notre clientèle, c'est comme cela que je conçois une documentation vivante, argumente-t-elle. Pour créer cette dynamique, il faut travailler avec des outils modernes et surtout offrir un appui concret à la recherche d'information. Ce qui signifie des compétences informatiques et pédagogiques pour l'encadrement des personnes qui viennent consulter». C'est le défi qui attend la vénérable institution, et qui est en passe d'être relevé (voir encadré).

D.G.



Mardi matin 8h, séance hebdomadaire de l'équipe de la CDS: devant, assis, Véronique Avellan et François Sulliger. Premier rang, de gauche à droite: Danielle Regamey, Raymonde Yersin, Astrid Keller, Anne Rychner, Sylviane Charrière, Pierrette Truffer, Claude Beetschen et André-Daniel Freiburghaus. Derrière: Christophe Pont (à gauche) et Daniel Lauberer.

Horaires d'ouverture au public enseignant:

La bibliothèque: lu et ve, 9h45-11h45 / 13h30-17h30; ma-me-je, 9h45-17h30.

La médiathèque: lu-ma-je, 9h45-11h45 / 13h30-17h30; me-ve: 9h45-17h30.

Jacqueline Maurer devant le Forum de l'économie vaudoise

«Nous devons inventer d'autres manières de travailler»

Lors du récent Forum de l'économie vaudoise, la conseillère d'Etat Jacqueline Maurer a prononcé un discours remarqué sur la place de l'homme au sein de l'entreprise.

Voici le texte de la cheffe du Département de l'économie.

Je ne résiste pas à ouvrir cette intervention en citant un proverbe touareg qui nous dit que «la différence entre un jardin et un désert, ce n'est pas l'eau, c'est l'homme». Ainsi la société touarègue – très organisée – avait saisi bien avant nous l'importance et le rôle de l'homme dans les organisations.

Reste qu'aujourd'hui les experts de toutes disciplines posent un diagnostic sévère sur les relations de l'homme au travail. Les uns évoquent la fin dramatique du travail salarié traditionnel, les autres se complaisent dans la description de l'horreur économique. Certains enfin proposent une analyse clinique du système managérial, mettant en évidence la difficulté d'être aujourd'hui un collaborateur performant.

La rationalisation, version moderne de la saignée

A lire tous ces analystes, il apparaît que le divorce entre l'entreprise et ses collaborateurs est bel et bien consommé. Les années 80 ont pourtant porté au pinacle la réussite économique et légitimé l'entreprise créatrice de richesses. Mais si l'entrepreneur était le héros des années 80, son règne s'est terni rapidement au cours des années 90. Les multiples fusions et effusions, les licenciements massifs, les stratégies douteuses, le principe de la shareholder value, l'ultralibéralisme édicté en système, ont profondément déstabilisé les collaborateurs. Ceux-ci étaient restés fidèles et loyaux à des entreprises qui, soudainement, changeaient de cap, parce que pour elles les règles du jeu avaient également changé. Il est vrai qu'aujourd'hui la rationalisation des coûts est devenue au manager ce qu'était la saignée au médecin du Moyen Age, le remède à tous les maux.

Vous connaissez certainement la lopez-mania, du nom de M. Lopez, un des ex-patrons du groupe Volkswagen qui s'était fait spécialité de coupeur de tête, en considérant le licenciement comme instrument managérial.

Ce que l'on sait aujourd'hui de la saignée, c'est que cette pratique thérapeutique affaiblissait le malade plus qu'elle ne le rétablissait. Et l'on a tous pu observer dans les entreprises fusionnantes des manifestations de dépression post-partum.

C'est ainsi que les organigrammes fonctionnels des sociétés se sont parfois mués en organidrames humains.

Une organisation qui déshumanise le métier

Il s'avère que nos sociétés, nos entreprises et nos réflexes sont encore habités par le spectre de Taylor, le père scientifique de l'organisation du travail. Les deux principaux principes de Taylor peuvent être résumés ainsi: pour qu'une organisation fonctionne de manière optimale, il faut, premièrement, «séparer ceux qui pensent de ceux qui vivent». Pour exemple, dans les usines de son ami Ford, il y avait une entrée pour les ingénieurs et une entrée pour les ouvriers.

Et deuxièmement, il faut «briser le métier», c'est-à-dire découper le travail en parcelles aussi fines et répétitives que possible, de manière – disait-il – à ce que des singes puissent le réaliser.

Dans nos entreprises, ça a donné des singes de base et des gorilles-cadres. C'est ce qu'on appelle pudiquement des ressources humaines.

Et l'on voudrait que les collaborateurs soient spontanément motivés dans ce contexte. Et l'on souhaiterait que les collaborateurs soient de véritables partenaires de l'entreprise. Et l'on désire qu'ils soient créatifs, entreprenants, engagés, déterminés...

L'on se trompe.

Evidemment, Taylor a importé l'efficacité dans les usines. Evidemment, ses méthodes ont permis l'avancée industrielle. Evidemment, ses théories sont – sous certaines conditions – pertinentes. Nos voitures sont évidemment tayloriennes.



Mais simultanément Taylor a tué le métier, l'a dénaturé, lui a enlevé sa richesse. En un mot, l'a déshumanisé. En le réduisant à un automate, à un singe, il s'est coupé de toute la richesse qu'un collaborateur respecté peut apporter à l'organisation.

Il est donc temps de concevoir une organisation différente de ce qu'elle est aujourd'hui en la décentralisant et en redistribuant ses pouvoirs, dans l'économie privée comme dans l'économie publique. Il s'agit tout simplement de restaurer la place de l'Homme au sein de l'organisation, comme le répétait inlassablement le conseiller fédéral Jean-Pascal Delamuraz.

Ce sera difficile, mais dans la difficulté mieux vaut avancer dans le désordre que de piétiner dans l'ordre.

La seule réponse à la mondialisation

Les modèles hérités du passé ne peuvent plus guère nous guider dans les réformes organisationnelles que nous devons conduire. Car les succès organisationnels d'hier risquent d'être les échecs d'aujourd'hui: près de la moitié des entreprises citées dans le célèbre ouvrage *Le Prix de l'Excellence* ont disparu ou ont de sérieuses difficultés. Près de 40% des entreprises qui figuraient en 1985 au classement de *Fortune*, le panthéon du succès en Amérique, n'y apparaissent plus.

Nous allons devoir inventer d'autres manières de travailler.

C'est la seule réponse à la mondialisation que l'on peut apporter. Au taylorisme sauvage nous devons répondre par l'intelligence collective, car jamais nous ne pourrions singer Singapour.

Nous sommes donc condamnés à faire autre chose, dans le respect des hommes, le vrai capital de l'entreprise. Car, comme le dit Michel Crozier, «quand on affronte les problèmes de demain avec les organisations d'hier, on récolte les drames d'aujourd'hui».

*Jacqueline Maurer-Mayor,
conseillère d'Etat*

Deux nomades de retour au pays

Ils ont décidé de nous livrer leurs archives littéraires et de s'accorder une halte ici. Visite guidée chez Josette Pratte et Bernard Clavel.



Vufflens-le-Château: un lieu propice à l'écriture pour Bernard Clavel et son épouse Josette Pratte, de retour depuis le début de l'année

Quarante déménagements, du Jura au Canada en passant par la France et l'Irlande, avec, au cœur de cette géographie sentimentale, le Pays de Vaud et la lumière de son lac, au bord duquel Bernard Clavel a choisi de faire halte avec Josette Pratte, son épouse, écrivain québécois. Depuis 1985, ils ont tous deux confié leurs archives littéraires à la Bibliothèque cantonale et universitaire, qui a créé un «Fonds Bernard Clavel et Josette Pratte». Rencontre avec celui qui «préfère passer hériter à la poste que passer à la postérité» comme dit Louis-Auguste Commerson.

— **Quelle importance accordez-vous à la trace manuscrite d'une œuvre?**

— Oh, vous savez, je suis un «gardeux», un «ramasseur», comme disent les Québécois. Je garde tout. C'est donc plutôt par hasard que ce fonds d'archives s'est constitué. A l'origine, il y a l'initiative prise par l'ancien directeur de la BCU, mon homonyme Jean-Pierre Clavel, qui m'a demandé de lui vendre le manuscrit du Massacre des Innocents au profit de Terre des Hommes. Puis, plusieurs années plus tard, vous avez souhaité acheter le manuscrit de La Lumière du Lac. Voilà comment tout cela est parti. Mais, vous savez, après ma mort, mes livres disparaîtront avec moi. Ce qui est comique, c'est que ce fonds est conservé dans un abri anti-atomique, et que, lorsque nous aurons été tous vitrifiés, ces papiers seront intacts sur une planète morte.

— **De quel environnement de travail avez-vous besoin pour écrire?**

— Pendant de nombreuses années, quand j'étais sans le sou, j'écrivais sur tout, je récupérais tout. Aujourd'hui, j'ai découvert

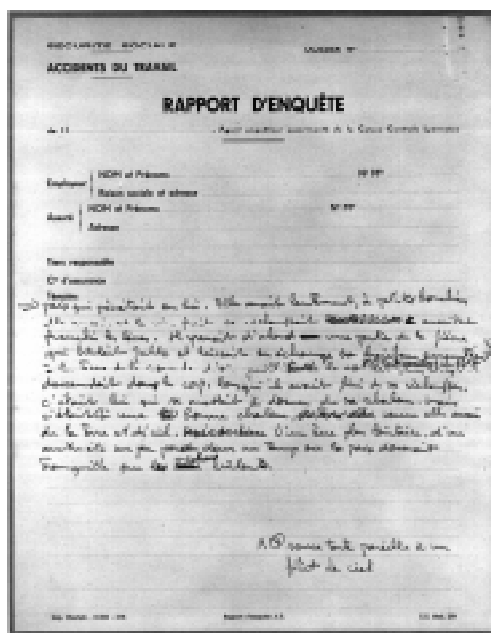
«Mon environnement immédiat est très important. Autour de moi, j'ai des photos de Josette et des gens qui m'ont marqué»

Outre-Atlantique les vertus d'un papier jaune ligné qui ménage mes yeux. Je n'écris qu'avec un stylo à encre. J'achète l'encre au litre. Pour l'écriture, mon environnement immédiat est très important. J'ai toujours mes deux bureaux (dont l'un fut celui de Paul Robert). Autour de moi, des photos de Josette, de mes parents, de mes oncles et de mes tantes, et celles des hommes qui m'ont profondément marqué: Jean Guéhenno, Marcel Aymé, Jean Reverzy, Louis Lecoin, Roland Dorgelès, Casamayor.

— **De 1947 à 1956 vous avez travaillé à la Sécu de Lyon. Quels souvenirs de cette époque où vous rédigez une partie de vos manuscrits sur des formulaires?**

C'est l'époque où je peignais, j'écrivais, je cultivais 2 hectares de fruits et de légumes, et où je travaillais à la Sécu comme rédacteur juridique. J'y suis entré pour coller des enveloppes. Un chef de service, apprenant que je peignais et étant allé voir mon œuvre à un vernissage, m'a chargé de créer les nouveaux imprimés de la Sécu. Lorsque 4 postes de rédacteurs juridiques ont été mis au concours, il m'a fait lire deux textes fondamentaux: la loi sur le travail et l'ordonnance sur la création de la Sécu. Il y avait 30 candidats, tous licenciés en droit. J'ai potassé mes deux textes, et j'ai été reçu! C'est seulement après 1956 qu'après un assez bref passage par la reliure artisanale, j'ai fait de plus en plus de radio et que j'ai pu me consacrer plus pleinement à l'écriture.

Brigitte Waridel



Sur un rapport d'enquête de la Sécurité sociale de Lyon: quelques lignes du manuscrit de L'Espagnol publié en 1959



Cent cinquante professionnels s'unissent pour décliner les enjeux sociaux



Plus de 650 termes analysés dans les domaines de l'action et de la politique sociales et une importante bibliographie classée. Un inventaire édité pour la première fois en Suisse aux Editions Réalités sociales.

Depuis plusieurs décennies, la Suisse, comme d'autres pays occidentaux, vit une formidable mutation qui touche l'ensemble des activités humaines. Comprendre cette évolution exige aujourd'hui du simple citoyen, des dirigeants politiques comme des cadres de l'économie, et des acteurs sociaux en général, une mise à jour permanente des connaissances et des données de base de la société.

Un outil de référence

L'ouvrage publié sous la direction de deux professeurs de l'Université de Genève, Jean-Pierre Fragnière et Roger Girod, est rédigé avec le souci de la plus grande clarté possible par plus de 150 professionnels de l'action et de la politique sociales. Il offre à un large public un instrument aussi utile qu'indispensable pour qui veut accéder à une meilleure compréhension de la complexité croissante de la société suisse. Quelque 650 expressions ou termes considérés comme pertinents, qui chacun renvoie à d'autres items, esquisse un

tableau extrêmement varié et complet des réalités de ce pays. Une bonne manière d'appréhender les grands problèmes sociaux, réels ou émergents, qui agitent la Suisse en profondeur.

Comment l'utiliser

Dans ce labyrinthe, le lecteur bénéficie toutefois d'une aide appréciable: d'abord une liste complète des mots, classés par ordre alphabétique, ensuite une seconde liste de 50 mots-clés classés par thèmes.

Un survol des index révèle d'ores et déjà les axes qui ont été privilégiés: les assurances sociales, les stades de développement de la personne (de l'enfance à la vieillesse), l'organisation sociale (famille, droit, travail), la santé, les institutions et les acteurs sociaux, ainsi que les enjeux actuels (immigration, toxicomanies, insertion, exclusion, pauvreté).

A nouvelles réalités, nouveaux termes

Un autre intérêt de cet «inventaire social» réside dans le repérage d'expressions

récentes, et donc de réalités nouvelles qui pèsent sur l'organisation et le développement de notre société. Ainsi, par exemple du phénomène de la pauvreté, qui entraîne dans son sillage les notions de précarité, de paupérisme, d'exclusion, d'inégalité, d'aide sociale. Ou de termes qui aujourd'hui s'inscrivent dans une actualité douloureuse et complexe, difficile à gérer partout en Europe: la question de l'asile, à laquelle sont liées des acceptions juridiques précises (loi, requérant, réfugié). Ou encore de combats à mener (égalité entre hommes et femmes, accueil de la petite enfance). Nombreux seraient ici les exemples à mettre en exergue, qui prouveraient combien les articles de ce dictionnaire reflètent certaines carences helvétiques et sont autant d'incitations à décrypter autrement les réalités de ce pays.

*Bruno Ackermann,
membre du comité
de lecture de La Gazette*

Jean-Pierre Fragnière, Roger Girod (Eds), Réalités sociales, Lausanne 1998, 253 p.

Architecture et psychiatrie en Suisse romande de 1830 à 1930

Les Archives de la construction moderne (ACM-EPFL), en collaboration avec l'Institut universitaire d'histoire de la médecine et de la santé publique, traitent dans l'ouvrage intitulé *Lieux de folie – Monuments de raison* de la naissance au cours du XIX^e siècle des «asiles d'aliénés» en Suisse romande, en la situant dans son contexte national et européen. Cette nouvelle institution, conçue par les aliénistes comme un instrument de guérison, sera le fruit d'une étroite collaboration avec les architectes.



Travaux de terrassement effectués par des aliénés de Cery, inauguré en 1873

Compte tenu des espoirs thérapeutiques dont les murs se voient investis et des exigences de ce nouveau programme, les asiles d'aliénés seront un lieu d'application du rationalisme architectural.

S'attachant à saisir les logiques qui présidèrent à l'adoption de différents modèles, cette étude historique, richement illustrée, aborde la création de la totalité des asiles cantonaux de Suisse romande – devenus pour la plupart les hôpitaux psychiatriques actuels – et couvre un siècle de construction.

Lieux de folie – Monuments de raison. Architecture et psychiatrie en Suisse romande, 1830-1930, Ed. Presses polytechniques et universitaires romandes, Lausanne, 1998, 210 p.



Les décisions de la quinzaine

DIRE

Département des institutions et des relations extérieures

Non à de nouvelles compétences fédérales dans le domaine de la presse

Le Conseil d'Etat considère que les projets de nouveaux articles constitutionnels dans le domaine de la presse proposés par la Commission des institutions du Conseil national présentent plus d'inconvénients que d'avantages. Ils donneraient à la Confédération de nouvelles compétences et de nouvelles tâches à travers lesquelles l'Etat pourrait s'ériger en juge de la qualité du travail journalistique. En réponse à la consultation lancée à ce sujet, le Conseil d'Etat recommande d'abandonner ces projets. Il soutient en revanche l'idée d'un article constitutionnel consacrant au niveau fédéral une politique d'information du public fondée sur la transparence.

Laurent Rebeaud, délégué du Conseil d'Etat à la communication, 021/316 40 50

Le Conseil d'Etat déplore l'oubli du titre d'architecte ETS dans les Accords bilatéraux

Comme le rappelle la députée Monique Boss, le Conseil d'Etat n'a pas de responsabilité particulière en regard de cet «oubli», qu'il déplore. Il regrette cette situation, d'autant plus que les HES (anciennement ETS) représentent l'élément essentiel de la revalorisation de la filière professionnelle et de l'apprentissage. Le Conseil d'Etat a réagi directement auprès des autorités fédérales, et par l'intermédiaire du Comité stratégique de la HES-SO. Le Conseil fédéral en a pris note et a répondu «qu'il met tout en œuvre pour remédier à cette situation inacceptable».

Laurent Wehrli, adjoint au Service des affaires extérieures, 021/316 40 29

Un nouveau règlement sur la sécurité renforcée aux EPO

Le Conseil d'Etat a approuvé un nouveau règlement concernant l'admission en quartier de sécurité renforcée. En effet, depuis un an, les Etablissements de la Plaine de l'Orbe disposent d'une section particulière apte à accueillir les détenus les plus dangereux. Il fallait encore rédiger un règlement définissant les conditions d'admission et de séjour dans une section dont l'emploi doit être limité au strict nécessaire, vu son impact sur le condamné. Ce règlement, qui fixe les conditions d'admission, est conforme aux souhaits du Comité européen de prévention de la torture au sujet de cette forme particulière de détention.

André Vallotton, chef du Service pénitentiaire, 021/316 48 00

Les jeunes et les étrangers seront associés aux travaux de l'Assemblée constituante

En réponse au postulat de la députée socialiste Monique Weber-Jobé, qui proposait que les jeunes et les étrangers soient associés aux travaux de l'Assemblée constituante, le Conseil d'Etat a décidé, pour ce qui concerne les étrangers, de charger le Département des institutions et des relations extérieures (DIRE) d'élargir le mandat de la Chambre cantonale consultative des immigrés au suivi des travaux de l'Assemblée constituante. Pour ce qui concerne les jeunes, le Département de la formation et de la jeunesse (DFJ) est chargé de mettre en place une chambre consultative des jeunes en formation de 16 à 18 ans et, d'autre part, d'intégrer dans les programmes d'étude un volet relatif à la révision totale de la Constitution cantonale.

Bernard Voutat, chef de projet, 021/316 45 21

Projet de TV régionale pour l'Expo.01: pas d'objections vaudoises

Consulté par l'Office fédéral de la communication au sujet d'une demande de concession de la Société Canal 2001, le Conseil d'Etat vaudois donne un préavis favorable. Canal 2001 ambitionne de diffuser quotidiennement, durant 3 ans, des émissions TV dans la région de l'Expo.01, soit le Nord vaudois, le canton de Neuchâtel, le Jura, le Jura Bernois et la région de Bienne. Le Conseil d'Etat vaudois insiste cependant pour que soient prises en compte les réserves formulées par les cantons concernés quant aux problèmes que le nouvel émetteur pourrait poser aux stations de télévision locales déjà en fonctions dans ces cantons.

Brigitte Waridel, chef du service des affaires culturelles, 021/316 33 00

DFIN

Département des finances

Nouvelle péréquation financière intercantonale: oui aux principes généraux

En réponse à une procédure de consultation organisée par la Conférence des gouvernements cantonaux, le Conseil d'Etat a adressé ce jour une première prise de position sur le projet de Nouvelle péréquation financière. Il approuve les principes généraux du projet, tout en rappelant que le bilan financier de l'opération devra être acceptable pour tous les partenaires. Il se réserve de préciser sa position directement à la Confédération dans le cadre de sa consultation qui prendra fin en novembre 1999.

Christian Currat, Secrétaire général, 021/316 20 02

Société vaudoise des Mines et Salines de Bex: renouvellement des droits de superficie

En novembre prochain, le Conseil d'Etat soumettra au parlement un projet de décret visant à renouveler les droits de superficie dont bénéficie actuellement la Société vaudoise des mines et salines de Bex, pour lui permettre de développer

ses activités dans les domaines de l'extraction du sel, de la production d'électricité et du tourisme. Mandatée par le Département des finances, la Commission cantonale immobilière propose de fixer une redevance globale des droits de superficie à 5% de la valeur vénale actuelle estimée des terrains. Le montant de la redevance fera l'objet d'une indexation tous les 5 ans.

Giancarlo Ombelli, Secrétariat général, 021/316 20 16

DFJ

Département de la formation et de la jeunesse

Révision de l'Ordonnance fédérale sur l'encouragement de la gymnastique et du sport

Dans le cadre d'une consultation menée par le Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports, le Conseil d'Etat s'est prononcé sur la révision partielle de l'ordonnance concernant l'encouragement de la gymnastique et du sport. Sans contester nullement les apports indispensables de l'éducation physique dans la formation de l'individu, le gouvernement vaudois a répondu positivement aux trois questions posées, en suivant les propositions d'assouplissement de l'application de l'ordonnance. Il s'agit, notamment, de laisser une marge de manœuvre au canton, comme pour d'autres disciplines, dans la fixation de trois périodes hebdomadaires d'éducation physique.

Fabien Loi Zedda, Secrétaire général, 021/316 30 02

L'espagnol comme branche à option au gymnase

Le Conseil d'Etat a modifié le règlement des gymnases et décidé d'introduire dans les écoles de maturité, dès l'année scolaire 2000-2001, l'espagnol en tant qu'option spécifique. Tous les élèves qui s'inscriront à l'école de maturité pourront choisir cette option. Aucun pré-requis ne sera exigé, l'enseignement étant destiné à des élèves qui commencent l'étude de cette branche au gymnase. L'ouverture de cette nouvelle option ne crée pas de surcoût; elle est mise en œuvre par une réorganisation de la répartition de l'enseignement et des élèves.

Philippe Lavanchy, chef du service de l'enseignement secondaire supérieur et de la formation, 021/316 34 01

Jean-François Charles, adjoint au SESSFO, 021/316 34 13

Le Conseil d'Etat met fin aux activités du Centre de bilan de l'Etat de Vaud

Le Conseil d'Etat a renoncé à inscrire au budget 2000 le montant nécessaire à la poursuite des activités du Centre de bilan de l'Etat de Vaud (CEBIV). Rattaché administrativement à l'Office cantonal d'orientation scolaire et professionnelle, cet organisme offre aux demandeurs d'emploi qui s'y adressent un bilan professionnel avec soutien psychologique, une orientation puis une aide à la réinsertion professionnelle. Vu l'évolution positive sur le front du chômage, et les efforts consentis par ailleurs par le Canton pour soutenir les

chômeurs désireux de reprendre leur place sur le marché du travail, le Conseil d'Etat estime que les activités du CEBIV ne sont plus prioritaires. Il a cependant décidé de faire établir, selon un mandat à définir par le Département de l'économie, un bilan de la réinsertion sociale et professionnelle des chômeurs.

*Fabien Loi Zedda, secrétaire général,
021/316 30 02*

DSE

Département de la sécurité et de l'environnement

Protection contre le bruit des avions: oui à deux ordonnances fédérales

Le Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC) a ouvert la procédure de consultation relative à la révision de l'ordonnance sur la protection contre le bruit (OPB) et de l'ordonnance sur l'infrastructure aéronautique (OSIA) en relation avec les valeurs limites d'exposition au bruit des aéroports nationaux. Le Conseil d'Etat approuve les projets de révision de l'OPB et de l'OSIA. Il a notamment relevé que cette révision permettra d'harmoniser les réglementations dépendantes de la loi sur la protection de l'environnement et de la loi sur l'aviation.

Henri Rollier, Chef du Service de l'environnement et de l'énergie, 021/316 43 60

Crédit-cadre pour financer des projets de diversification énergétique

Le Conseil d'Etat demandera au Grand conseil un crédit-cadre de 7'500'000 francs destiné à financer des projets de diversification énergétique pour les années 2000 à 2003. Ce crédit prendra le relais du crédit-cadre de 6'000'000 de francs pour quatre ans voté par le Grand Conseil en 1997. Il permettra de développer les efforts déjà engagés par le Canton en faveur de projets innovants dans les domaines des énergies renouvelables et de l'utilisation rationnelle de l'énergie. Les objectifs correspondent à ceux du programme fédéral «Energie 2000». Dans son exposé des motifs, le Conseil d'Etat souligne qu'il n'entend pas subventionner massivement une technologie, mais se limiter à des impulsions permettant d'accélérer la maturité et la diffusion de solutions prometteuses.

René Vuilleumier, Service de l'environnement et de l'énergie, 021/316 70 17

Traitement des résidus d'usines: droits de superficie à Oulens-sous-Echallens

Le Conseil d'Etat a adopté un exposé des motifs et projet de décret autorisant l'octroi de droits de superficie d'une durée de trente ans en faveur de deux sociétés chargées de traiter les cendres et les boues provenant de l'épuration des fumées des usines d'incinération de Suisse romande. Le site choisi est une parcelle propriété de l'Etat de Vaud, sur le territoire d'Oulens-sous-Echallens. Les sociétés concernées sont ISDS Oulens SA et CRIDEC SA. Selon l'ordonnance fédérale sur les déchets, les résidus de fumées, chargés de métaux lourds, doivent être stabilisés dans du

béton, puis stockés définitivement sur place. Les installations prévues à Oulens répondent aux besoins de la planification en matière de gestion des déchets pour les 25 ans à venir.

Monique Luci Marchand, Service des eaux, sol et assainissement, 021/316 75 28

DEC

Département de l'économie

Produits agricoles et tourisme rural: moyens accrus pour une meilleure promotion

Le Conseil d'Etat – au vu de la nouvelle politique agricole fédérale provoquant une nette diminution du soutien aux exploitations – a décidé d'apporter une aide financière accrue à la qualité des produits au moyen des signes de reconnaissance et de la certification, aux campagnes de promotion, ainsi qu'au tourisme rural. Il modifiera ainsi la répartition des montants alloués, en augmentant celui consacré à la promotion de 140'000 francs et en supprimant celui consacré à l'aide à l'achat de machines agricoles en zones de montagnes.

Olivier Dunant, chef du Service de l'agriculture, 021/316 61 98

Le Conseil d'Etat renonce à une assurance perte de gains pour les chômeurs

En réponse à une requête de l'Union syndicale vaudoise (USV) demandant la mise en place d'une assurance perte de gains pour les chômeurs, le Conseil d'Etat informe qu'il renonce à l'instauration d'un tel régime. Le gouvernement estime que les prestations versées dans le cadre du RMR ou de l'Aide sociale vaudoise suppléent déjà à une telle assurance. Il préfère, de plus, donner la priorité aux mesures de réinsertion.

Roger Piccand, chef du Service de l'emploi, 021/316 61 01

L'Etat juge inopportun d'établir actuellement des statistiques cantonales des loyers

En réponse à une consultation de l'Office fédéral du logement informant qu'il est prévu – dans le cadre des travaux de révision du chapitre du Code des Obligations consacré au bail à loyer – de créer des statistiques des loyers destinées à déterminer le caractère abusif, le Conseil d'Etat rejette pour l'instant la création d'une telle statistique. Il l'envisagera dans le cadre de la constitution du futur registre fédéral.

Yves Martin, adjoint du chef du Service du logement, 021/316 63 79

DSAS

Département de la santé et de l'action sociale

Rapport annuel 1998 des Hospices cantonaux

Le Conseil d'Etat a adopté le rapport annuel 1998 des Hospices cantonaux. Celui-ci met en avant

l'augmentation de plus de 3% de l'activité du CHUV et du CUTR Sylvana, de plus de 6% de celle du Centre interdisciplinaire des urgences, et de près de 12% du nombre de patients traités en psychiatrie. Dans le même temps, l'équilibre financier est devenu plus précaire avec un excédent de revenus qui ne s'élève plus qu'à 3,3 millions de fr. Un accroissement de charges plus rapide que celui des recettes s'explique par l'augmentation des activités qui n'entraîne pas d'augmentation proportionnelle des revenus, en raison des mécanismes de l'enveloppe budgétaire et de la diminution des encaissements provenant de l'hospitalisation privée. L'année 1998 des Hospices s'est par ailleurs caractérisée par un déploiement du programme «Qualité» et par un engagement actif dans la préparation des réseaux de soins «NOPS».

Daniel Petitmermet, secrétaire général des Hospices cantonaux, 021/314 70 05

Plan stratégique et contrat de prestations des Hospices cantonaux

Le Conseil d'Etat a adopté le plan stratégique quadriennal de développement des Hospices cantonaux pour les années 2000-2003 et le contrat de prestations correspondant pour l'an 2000. Ces deux documents seront présentés au Grand Conseil à l'appui de la demande de subvention de l'Etat. Les ressources supplémentaires accordées ce printemps aux Hospices pour faire face à l'augmentation de l'activité dans le domaine des soins sont maintenues pour l'an 2000. Il s'agit des 3,5 millions de francs pour le financement des 73 postes supplémentaires accordés à la suite du rapport sur la surcharge de travail au CHUV. Les efforts en vue de l'assainissement des finances de l'Etat devant cependant être poursuivis, le Conseil d'Etat a réduit de 1,5 million pour les investissements et de 3,5 millions pour la formation et la recherche, les subventions jusqu'ici accordées aux Hospices.

Hospices cantonaux, Daniel Petitmermet, secrétaire général, 021/314 70 05



GRAND CONSEIL

Un nouveau visage

Durant la session du 6 septembre 1999, une nouvelle députée est entrée en fonction:

Claudine Wyssa, informaticienne, domiciliée à Bussigny, remplace Yvan de Rham, député libéral de l'arrondissement de Morges.



ASL

Les nouveautés de l'Art brut

La Collection de l'Art Brut s'enrichit et s'étend au Château de Beaulieu.

Le Musée de l'Art brut ouvre au public, dès cet automne, le grand salon du Château de Beaulieu, l'élément le plus achevé de cet hôtel particulier du XVIII^e siècle. Témoin de l'effervescence intellectuelle lausannoise, il accueillit des hôtes célèbres, notamment Jacques Necker et sa fille Germaine, future baronne de Staël.

Hommage à Henry J. Darger

Henry J. Darger meurt le 13 avril 1973 dans un home de Chicago, après dix ans de vie complètement solitaire dans un appartement de la ville. Lorsque le photographe Nathan Lerner, propriétaire du petit logement qu'il avait occupé, voulut le débarrasser, il découvrit une œuvre colossale, littéraire et picturale, intitulée «Les Royaumes de l'Irréel». Henry Darger y narre les aventures des sept sœurs Vivian qui ont pris la tête d'une guerre de libération contre les Glandéliniens, des oppresseurs sadiques qui veulent réduire les enfants en esclavage. Une nouvelle salle d'exposition permanente est consacrée à cet artiste, grâce à la donation de Nathan et Kiyoko Lerner.

Duf et les timbrés

Né en 1920 dans la région minière du Pas-de-Calais, d'un père buveur et brutal, Gaston Duf fut définitivement interné à vingt ans dans un hôpital psychiatrique de Lille. Un jour, son médecin, le Dr Paul Bernard, remarqua qu'il dissimulait de curieux dessins dans la doublure de ses vêtements. Au lieu de contrecarrer cette manie, il eut l'heureuse idée de lui mettre à disposition des crayons de couleur et des tubes de gouache. Gaston Duf travailla pendant six ans à des dessins dont le sujet favori, voire obsessionnel, était une bête étrange et protéiforme (jusqu'au 9 janvier).

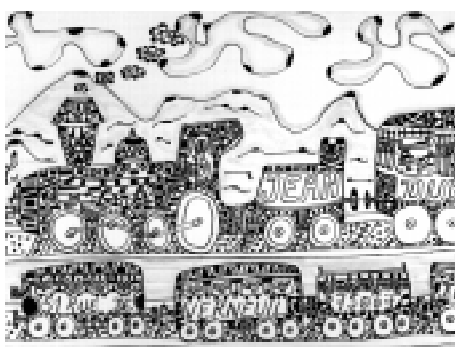
Certains auteurs qui étaient en correspondance avec Jean Dubuffet ou avec le musée de Lausanne ont imaginé de peindre ou d'illustrer leurs enveloppes version «brute». Ceux qui ont été ici nommés les timbrés se font un malin plaisir d'historier l'adresse jusqu'au seuil de l'illisibilité, ne serait-ce



Gaston Duf: «pôlichinelle rôflise vilôse».



«At Calmanrina»: aquarelle de H. Darger.



Enveloppe adressée à Jean Dubuffet.

que pour lancer un aimable défi aux employés des postes... Des dizaines de plis, tous affranchis et oblitérés par le cachet postal, font l'objet d'une exposition organisée par Paula Toro (jusqu'au 7 janvier).

D.G.

Collection de l'Art brut, Château de Beaulieu, av. des Bergières 11, Lausanne, tél. 021/647 54 35. Ouverture: ma-di, 11h-13h/14h-18h.

Expositions

Musée des arts décoratifs, Lausanne. *Around the world.* Luc Chessex: le tour du monde en photographies. Jusqu'au 21 novembre.

Musée cantonal des Beaux-Arts, Lausanne. *Le sommeil ou quand la raison s'absente.* La thématique du sommeil de 1800 à nos jours à travers les œuvres d'une quarantaine d'artistes. Dès le 23 octobre.

Espace Arlaud, Lausanne. *Perspectives romandes 2.* 12 positions artistiques contemporaines présentées par le Musée des Beaux-Arts. Dès le 7 octobre.

Galerie Domus, St-Georges. *Eliane Frasnetti, peintures et Monique Pedimina, sculptures.* Jusqu'au 17 octobre.

Bibliothèque cantonale et universitaire de Lausanne. *Gallimard et la Suisse. Un siècle d'affinités littéraires.* Dès le 8 octobre.

Fondation Neumann, Gingins. *Plus jamais la guerre!* Œuvres de Käthe Kollwitz (1867-1945). Dès le 14 octobre.

Spectacles

Théâtre de Vidy, Lausanne:

La Passerelle. *Juste la fin du monde. J'étais dans ma maison...* de Jean-Luc Lagarce. Mise en scène: Joël Jouanneau. Jusqu'au 24 octobre.

Châtelet. *C'est beau Alger* de Philippe Faure. Mise en scène: Philippe Faure. Jusqu'au 24 octobre.

Musée cantonal de zoologie, Lausanne. Le ciné du musée présente *Les loups* mercredi 6 octobre (public: 14h30; écoles 9h) et jeudi 7 octobre à 14h15 (pour les écoles lausannoises).

Centre paroissial d'Ouchy, Lausanne.

La prose du transsibérien. Les Pâques à New York, de Blaise Cendrars. Musique: Joël Musy. Un concert littéraire pour quatre saxophonistes, un percussionniste et un comédien. Jeudi 7, vendredi 8 et samedi 9 octobre à 20h30.

Conférences

En marge du référendum sur le financement du Centre de traitements psychiatriques du Nord vaudois, le GRAAP organise un cycle de conférences sur le thème: *La réinsertion sociale, une priorité des traitements psychiatriques modernes de la dépression, la psychose maniaco-dépressive et la schizophrénie.* Les mercredis 6 octobre à Vevey, 13 octobre à Lausanne et 20 octobre à Nyon (20h). Renseignements au 021/647 16 00.